IMMIGRATION

Modification vers une autorisation de séjour et de travail salarié

Autorisation de séjour et de travail salarié obtenue par modification d'une autorisation initiale

Par **Rédaction Aray Asociados** Publié le 4 juillet 2025

Le contenu de cette page est fourni à titre purement indicatif. Seules s'appliquent les dispositions de la réglementation en vigueur au moment du dépôt de la demande.

MIS À JOUR

14 novembre 2026

Thèmes Travail

Sur cette page

01 Description
02 Avantages de cette autorisation
03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)
04 Exigences générales
05 Documents requis
06 Processus de demande
07 Durée et renouvellement
08 FAQ
09 Réglementation applicable

01 Description

Cette autorisation permet aux personnes étrangères qui séjournent déjà légalement en Espagne de demander la modification de leur situation initiale de séjour ou de résidence vers une autorisation de séjour et de travail salarié (trabajo por cuenta ajena).
Elle s'adresse aux personnes qui ont résidé légalement en Espagne sous un autre type d'autorisation initiale, par exemple pour études, stage, recherche d'emploi ou résidence non lucrative (residencia no lucrativa), et qui souhaitent accéder au marché du travail en tant que salariés.

02 Avantages de cette autorisation

- Permet de travailler légalement en Espagne sous contrat de travail.
- Permet d'être embauché dans tout secteur d'activité, sans que la situation nationale de l'emploi soit opposable.
- Ouvre la voie au renouvellement et, à terme, à une autorisation de résidence de longue durée.

03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)

- ✓ Peuvent demander cette autorisation les personnes étrangères qui résident légalement en Espagne et s'y trouvent en situation régulière depuis au moins un an.
- ✓ Le demandeur principal est l'étranger lui-même, titulaire de l'autorisation initiale qu'il souhaite modifier.

04 Exigences générales

- ✓ Avoir résidé légalement en Espagne pendant au moins 12 mois sous une autorisation initiale susceptible de modification.
- ✓ Ne pas avoir été condamné pénalement en Espagne ni dans les pays de résidence antérieurs.
- ✓ Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Espagne ni d'un signalement aux fins de non-admission dans l'espace Schengen.
- ✓ Présenter un contrat de travail signé par les deux parties, dont les conditions respectent la convention collective applicable et le salaire minimum interprofessionnel (Salario Mínimo Interprofesional).
- ✓ L'entreprise qui recrute doit être légalement constituée, à jour de ses obligations fiscales et disposer d'une capacité financière suffisante.

- ✓ Disposer, le cas échéant, de la qualification ou de la formation professionnelle légalement exigée pour exercer la profession.

05 Documents requis

- ☐ Passeport complet et en cours de validité.
- ☐ TIE (carte d'identité d'étranger, Tarjeta de Identidad de Extranjero) en cours de validité.
- ☐ Extrait de casier judiciaire du pays d'origine ou des pays de résidence au cours des cinq dernières années.
- ☐ Contrat de travail signé.
- ☐ Justificatifs du séjour régulier en Espagne pendant au moins 12 mois.
- ☐ Justificatif de la qualification professionnelle, le cas échéant.
- ☐ Documents de l'entreprise : acte constitutif (escritura de constitución), NIF, état des effectifs (informe de vida laboral), attestations de régularité auprès de l'administration fiscale (Hacienda) et de la Seguridad Social (sécurité sociale espagnole).
- ☐ Justificatif du paiement de la taxe correspondante.

06 Processus de demande

1. **Constitution du dossier**
 Le demandeur doit réunir l'ensemble des documents exigés en fonction du type d'autorisation antérieure et du nouvel emploi.
2. **Dépôt de la demande**
 La demande doit être déposée dans les 60 jours précédant l'expiration de l'autorisation initiale ou dans les 90 jours suivant celle-ci.
3. **Décision et délivrance de l'autorisation**
 L'autorité compétente statue dans un délai de 90 jours.
4. **Entrée en vigueur et délivrance d'une nouvelle TIE**
 Une fois l'autorisation accordée, le demandeur doit solliciter la délivrance d'une nouvelle carte d'identité d'étranger.

07 Durée et renouvellement

- Lorsque l'autorisation remplacée ne permettait pas de travailler, la nouvelle autorisation de séjour temporaire et de travail salarié est accordée pour un an.
- Lorsque l'autorisation remplacée permettait déjà de travailler, la nouvelle autorisation de séjour temporaire et de travail salarié est accordée pour quatre ans.
- À son expiration, l'autorisation peut être renouvelée selon le régime général applicable aux autorisations de séjour temporaire et de travail salarié.
- L'autorisation renouvelée est valable quatre ans, sauf si les conditions d'accès à la résidence de longue durée (residencia de larga duración) prévues par la réglementation en vigueur sont réunies.

08 FAQ

Puis-je passer d'un séjour pour études à une autorisation de séjour et de travail salarié ?

Oui, à condition d'avoir résidé légalement en Espagne sous autorisation de séjour pour études pendant au moins 12 mois et de remplir les autres conditions requises.

Dois-je quitter l'Espagne pour modifier mon autorisation ?

Non. La demande de modification se dépose depuis l'Espagne, à condition de détenir une autorisation en cours de validité et de justifier de la durée minimale de séjour régulier exigée.

Puis-je passer au travail salarié si je suis titulaire d'une résidence non lucrative ?

Oui, la résidence non lucrative peut être modifiée en autorisation de travail salarié, dès lors que vous justifiez d'au moins un an de séjour régulier.

'offre d'emploi doit-elle être en lien avec mes études antérieures ?

Pas nécessairement. La réglementation en vigueur n'exige pas de correspondance entre l'emploi et la formation suivie, mais les conditions de travail et, le cas échéant, de qualification doivent être respectées.

09 Réglementation applicable

- Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social
- Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre

Avez-vous besoin de conseils personnalisés ?

Réservez une heure de consultation avec notre équipe

Envoyez-nous un message